

# Annuaire suisse de politique de développement

| 2006 |

IUED

## Faits et statistiques

IUED



IUED Genève

**institut universitaire**  
graduate institute  
**d'études du développement**  
of development studies

| Vol. 25 N° 1 |

---

# Table des matières

---

Introduction : Politique de développement – Au-delà des effets d’annonce

XIII

## 1<sup>re</sup> partie : Faits

---

### 1. Politique extérieure

---

1.1. La Suisse et l’ONU	3
1.1.1. Rapport du secrétaire général sur la réforme de l’ONU	
1.1.2. La Suisse et la réforme de l’ONU	
1.1.3. Sommet mondial 2005	
1.1.4. La politique d’accueil de la Suisse	
1.1.5. La contribution suisse aux opérations de maintien de la paix de l’ONU	
1.2. Relations de la Suisse avec l’Union européenne	9
1.3. Orientation et éléments de la politique extérieure de la Suisse	11
1.4. La politique de la Suisse concernant le Kosovo	11
1.5. Programme de recherche sur les relations entre la Suisse et l’Afrique du Sud	12

---

### 2. Coopération avec les pays en développement

---

2.1. Objectifs du Millénaire pour le développement, 2005 – Bilan intermédiaire	15
2.1.1. Les OMD – Engagement politique et outil d’évaluation technique	
2.1.2. Sommet du Millénaire +5, bilan intermédiaire de la mise en œuvre des OMD	
2.1.3. OMD – Position de la Suisse et rapports du Conseil fédéral	
2.2. Examen de la coopération suisse par le CAD, 2005	24
2.2.1. Mémoire de la Suisse au CAD, 2004	
2.2.2. Rapport de l’examen de la Suisse par le CAD	
2.3. Coopération au développement de la Suisse en 2005	28
2.3.1. Signature par la Suisse de la Déclaration de Paris sur l’efficacité de l’aide du CAD	
2.3.2. Sondage d’opinion sur la coopération au développement	
2.3.3. 2005 : Années de l’ONU du microcrédit et du sport et du développement	
2.4. Volume de l’APD des pays du CAD et de la Suisse	29
2.4.1. APD fournie par l’ensemble des membres du Comité d’aide au développement	
2.4.2. Aide publique et privée au développement fournie par la Suisse	
2.5. Coopération de la DDC en faveur des pays du Sud	33
2.5.1. Répartition géographique et par secteurs de l’aide bilatérale en 2004	
2.6. Mesures de politique économique et commerciale du seco	34
2.6.1. Répartition géographique et par instruments de l’aide bilatérale en 2004	
2.7. Coopération multilatérale	36
2.7.1. Stratégie multilatérale conjointe de la DDC et du seco	
2.7.2. Versements multilatéraux de la Suisse en 2004	

<b>3. Coopération avec les pays d'Europe de l'Est et de la CEI</b>	
3.1. Objets soumis au Parlement : nouvelle loi et nouveau crédit-cadre	39
3.1.1. Débat au Parlement	
3.2. Contribution de la Suisse à la réduction des disparités économiques et sociales au sein de l'Union européenne élargie	40
3.3. Versements d'aide bilatérale à l'Est de la DDC et du seco en 2004	42
3.3.1. Secteurs d'intervention de la DDC et du seco	
3.3.2. Pays prioritaires	
<b>4. Aide humanitaire</b>	
4.1. Examen de l'aide humanitaire par le Comité d'aide au développement (CAD)	48
4.2. Aide humanitaire de la Suisse en 2004	49
4.2.1. Domaines d'activité de l'aide humanitaire en 2004	
4.2.2. Répartition géographique de l'aide humanitaire en 2004	
4.3. Principales actions d'aide humanitaire en 2004 et 2005	51
4.3.1. L'action humanitaire suite au tsunami (décembre 2004)	
4.3.2. Les autres crises humanitaires, des crises « oubliées » ?	
4.4. Conférence mondiale de Kobe sur la prévention des catastrophes naturelles (Japon, 18-22 janvier 2005)	57
4.5. Nouvel emblème pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	58
<b>5. Politique économique extérieure</b>	
5.1. Grandes orientations de la politique économique extérieure	61
5.1.1. Orientation stratégique de la politique économique extérieure	
5.2. Accords économiques bilatéraux	64
5.2.1. Accords de promotion des investissements et conventions de double imposition	
5.2.2. Accords de libre-échange	
5.3. Promotion des exportations	68
5.4. Garantie contre les risques à l'exportation (GRE)	69
5.4.1. La GRE en chiffres	
5.4.2. Révision de la loi sur la GRE	
5.5. Contrôle des exportations d'armes et de biens à double usage (civil ou militaire)	72
5.5.1. Les exportations d'armes 2004 en chiffres	
5.5.2. Exportation de matériel militaire « surplus de l'armée suisse »	
5.5.3. Collaboration militaire avec Israël	
5.5.4. Biens à double usage (civil ou militaire)	
5.6. Mesures d'embargo	75
5.6.1. Pétrole contre nourriture	

<b>6. Commerce mondial</b>	
6.1. Evolution des relations commerciales	79
6.1.1. Commerce mondial des marchandises par régions	
6.2. Le cas des textiles	82
6.2.1. Guerre commerciale annoncée	
6.2.2. Arrivée de la Chine	
6.3. Organisation mondiale du commerce (OMC)	84
6.3.1. L'année 2005: état des négociations	
6.3.2. Les dix ans de l'OMC	
6.4. Conférence ministérielle de Hongkong	91
6.4.1. Position suisse	
6.5. Activités des organisations non gouvernementales de développement	94
6.5.1. Semaine d'action mondiale sur le commerce	
6.5.2. Consultation auprès d'ONG du Sud sur le commerce international	
6.5.3. Colloque sur les services	
<b>7. Relations financières internationales</b>	
7.1. Flux financiers vers les pays en développement et en transition	99
7.1.1. Vue d'ensemble	
7.1.2. Financement public du développement	
7.1.3. Flux financiers privés	
7.1.4. Transferts effectués par des migrants	
7.1.5. Mécanismes de financement innovateurs	
7.1.6. Pays émergents exportateurs de capitaux	
7.2. Endettement extérieur	108
7.2.1. Tendances	
7.2.2. L'initiative PPTe	
7.2.3. Initiative de désendettement à l'égard des institutions multilatérales	
7.2.4. Réaménagement de dettes publiques	
7.2.5. Autres mesures prises par la Suisse	
7.3. Institutions financières internationales	113
7.3.1. La Suisse et les institutions de Bretton Woods (IBW)	
7.3.2. La Suisse au sein des banques régionales de développement	
<b>8. Place financière suisse</b>	
8.1. Place financière suisse et fuites de capitaux	123
8.1.1. Amélioration des lois suisses pour mieux lutter contre le blanchiment, la corruption et la criminalité internationale	
8.1.2. Revendication des ONG d'entraide: punir l'évasion fiscale	
8.1.3. Recommandations de l'OCDE dans le cadre de l'examen de la coopération suisse par le CAD	

8.2. Lutte contre la criminalité transnationale organisée	126
8.2.1. Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée	
8.2.2. Accords bilatéraux pour renforcer la coopération policière entre Etats	
8.3. Lutte contre le blanchiment	127
8.3.1. Activités du Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS)	
8.3.2. Renonciation provisoire de la Suisse à renforcer la Loi sur le blanchiment	
8.3.3. 3 <sup>e</sup> examen par le GAFI de la politique de la Suisse de lutte antiblanchiment	
8.4. Entraide judiciaire internationale	130
8.5. Lutte contre la corruption	132
8.5.1. Examen par l'OCDE des pratiques suisses de lutte contre la corruption	
8.5.2. Convention pénale du Conseil de l'Europe sur la corruption	
<hr/>	
9. Développement humain et droits de l'homme	
<hr/>	
9.1. Sommet mondial sur la société de l'information, phase II, Tunis, 16-18 novembre 2005	137
9.1.1. Objectifs du Sommet de Tunis	
9.1.2. Phase préparatoire et documents adoptés	
9.1.3. Participation	
9.1.4. Les deux grandes questions à l'ordre du jour	
9.1.5. Les droits humains au SMSI	
9.1.6. Incertitudes concernant le suivi	
9.2. Assemblée mondiale de la santé et sujets d'actualité à l'OMS	144
9.3. Conférence internationale du travail – OIT	146
9.4. UNESCO – Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture	147
9.4.1. Adoption de la Convention internationale sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles	
9.5. Politique des droits de l'homme	151
9.5.1. Session de la Commission des droits de l'homme	
9.5.2. Création d'un Conseil des droits de l'homme	
9.5.3. Travail de la Cour pénale internationale	
<hr/>	
10. Environnement et développement	
<hr/>	
10.1. Développement durable	157
10.1.1. Décennie des Nations unies pour l'éducation en vue du développement durable 2005-2014	
10.1.2. 13 <sup>e</sup> Session de la Commission des Nations unies pour le développement durable (New York, 11-22 avril 2005)	
10.1.3. Activités en Suisse pour le développement durable	
10.2. Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques	161
10.2.1. 11 <sup>e</sup> Conférence des parties à la CCNUCC et 1 <sup>re</sup> Réunion des parties au Protocole de Kyoto (Montréal, 28 novembre-9 décembre 2005)	

10.2.2.	Loi sur le CO <sub>2</sub> : décision du Conseil fédéral	
10.2.3.	Programme SuisseEnergie	
10.3.	Convention sur la diversité biologique	166
10.3.1.	2 <sup>e</sup> Réunion des parties au Protocole de Cartagena (Montréal, 30 mai-3 juin 2005)	
10.3.2.	Agriculture suisse et organismes génétiquement modifiés	
10.3.3.	Révision de la loi sur les brevets : message du Conseil fédéral	
10.4.	Forêts	170
10.4.1.	Accord international sur les bois tropicaux	
10.4.2.	Forum des Nations unies sur les forêts	
10.4.3.	Le label du bois octroyé par l'organisation Forest Stewardship Council (FSC)	

---

## 11. Politique de paix et politique de sécurité

---

11.1.	Politique de paix	175
11.1.1.	Rapport suisse sur la gestion civile des conflits et la promotion des droits de l'homme (2004)	
11.1.2.	Activités suisses dans les domaines de la promotion civile de la paix et du renforcement des droits de l'homme	
11.1.3.	Engagement à l'étranger de militaires de l'armée suisse en faveur de la paix	
11.1.4.	Commission de consolidation de la paix des Nations unies	
11.2.	Politique de sécurité	179
11.2.1.	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)	
11.2.2.	Partenariat pour la paix et Conseil de partenariat euro-atlantique de l'OTAN	
11.3.	Lutte contre les armes légères et les armes de petit calibre	181
11.3.1.	Programme d'action sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre (ALPC) et nouvel instrument d'identification et de traçage des ALPC	
11.3.2.	Small Arms Survey	
11.3.3.	Entrée en vigueur du Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu	
11.4.	Mines antipersonnel, autres mines terrestres et restes explosifs de guerre	184
11.4.1.	6 <sup>e</sup> Réunion des Etats parties à la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel (Zagreb, 28 novembre-2 décembre 2005)	
11.4.2.	Première réunion des signataires de l'Acte d'engagement de l'Appel de Genève (Genève, 31 octobre-2 novembre 2004)	
11.4.3.	Message concernant le Protocole relatif aux restes explosifs de guerre	
11.5.	Armes de destruction massive	187
11.5.1.	Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire	
11.5.2.	Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération nucléaire (New York, 2-27 mai 2005)	

<b>12. Politique d'asile et questions migratoires</b>	
12.1. Politique extérieure en matière de migration	191
12.1.1. Les développements à l'échelle mondiale	
12.1.2. Les développements à l'échelle européenne	
12.2. Politique d'asile	195
12.2.1. Statistiques en matière d'asile	
12.2.2. Adoption de la révision de la Loi sur l'asile	
12.2.3. Le monitoring des requérants d'asile frappés de non-entrée en matière (NEM): la question de l'aide d'urgence	
12.2.4. Dix ans de mesures de contrainte: un bilan	
12.2.5. L'association à Schengen et Dublin	
12.3. L'admission dans la politique de migration	202
12.3.1. La Loi sur les étrangers	
12.3.2. L'élargissement de la libre circulation aux ressortissants des nouveaux pays membres de l'UE	
12.3.3. Sans-papiers: un phénomène national	
12.4. Politique d'intégration	205
12.4.1. Ordonnance d'intégration	
12.4.2. Naturalisation: vers une nouvelle loi	
12.4.3. Droits politiques aux étrangers résidents	

## **2<sup>e</sup> partie : Statistiques**

<b>A. Données statistiques disponibles sur Internet</b>	
A.1. Flux commerciaux	211
A.1.1. Données de l'Administration fédérale des douanes (AFD)	
A.1.2. Données de la Banque nationale suisse (BNS)	
A.1.3. Données du Secrétariat d'Etat à l'économie (seco)	
A.2. Flux financiers	214
A.2.1. Données de la Banque nationale suisse (BNS)	
A.2.2. Données du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE	
A.2.3. Composition de la dette extérieure des pays en développement et des flux financiers qui leur sont destinés	
A.3. Flux d'aide au développement	220
A.3.1. Données du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE	
A.3.2. Données de la Direction du développement et de la coopération (DDC)	
<b>B. Vue d'ensemble des flux financiers et commerciaux entre la Suisse et les pays en développement et les pays en transition</b>	
	223

---

C. Caractéristiques des flux financiers et commerciaux entre la Suisse et les pays en développement	
C.1. Faits saillants	235
C.1.1. Relations de la Suisse avec l'Afrique subsaharienne	
C.1.2. Relations de la Suisse avec les Pays les moins avancés (PMA)	
C.2. Commerce extérieur de la Suisse	
C.2.1. Vue d'ensemble	
C.2.2. Commerce de la Suisse avec les pays en développement et pays en transition	
C.3. Investissements directs à l'étranger et placements bancaires	
C.3.1. Investissements directs	
C.4. Aide publique au développement (APD) et aide publique aux pays en transition	
C.5. Aide des organisations non gouvernementales (ONG)	
Index	257
Abréviations	275
Liste des pays bénéficiaires de l'aide établie par le CAD	283

---

# Introduction

## Politique de développement – Au-delà des effets d’annonce

---

**E**N 2005, cinq faits marquants auront sans doute retenu l’attention de l’opinion publique, lui laissant présager un nouvel et profond élan de solidarité à l’égard des pays du Sud : la grande mobilisation dont a fait preuve la communauté internationale après le tsunami qui a ravagé les côtes de l’océan Indien en décembre 2004 ; l’annulation de la dette multilatérale de 18 pays très endettés décidée par le G-8 lors de sa rencontre en juin 2005 ; l’engagement réaffirmé des chefs d’Etat à lutter efficacement contre la pauvreté lors du Sommet du Millénaire +5 ; la poursuite d’un cycle de négociations commerciales en faveur du « développement » ; et enfin, dans le domaine de la politique suisse, l’annonce par le Conseil fédéral d’avoir atteint l’objectif de consacrer 0,4 % de son revenu national brut à l’aide publique au développement.

Quelle est la réelle portée de ces événements ? S’agit-il d’effets d’annonce politiques sans conséquence ? Ou, à l’inverse, quelles sont les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de telles décisions ? En quoi ces effets d’annonce peuvent-ils avoir une incidence sur la compréhension et la perception des problèmes contemporains auprès du grand public ?

Pour répondre à ces questions, l’*Annuaire suisse de politique de développement. Faits et statistiques* apporte des éléments d’information et d’analyse sur l’ensemble des relations que la Suisse entretient avec les pays du Sud et de l’Est. Par son approche et la mise en perspective des événements ainsi recensés, l’ouvrage tente de pallier les limites d’une information par trop immédiate. A titre d’illustration, voici un décryptage des cinq exemples cités précédemment, afin de mieux comprendre les enjeux des questions de politique de développement, mais également la complexité de leur mise en œuvre.

### Tsunami – Exceptionnel élan de solidarité internationale ?

---

A n’en pas douter, l’élan de solidarité a été exceptionnel ! Les fonds promis pour faire face aux conséquences de cette catastrophe humanitaire auront atteint tous les records. Mais, une année après le raz-de-marée qui a entraîné, en décembre 2004, la mort de centaines de milliers de personnes et touché une dizaine de pays autour de l’océan Indien, l’heure est à l’analyse des raisons qui ont motivé cet élan de générosité internationale, tant public que privé, et également des difficultés rencontrées sur le terrain pour coordonner efficacement l’aide.

En février 2005, l’aide promise par les pays donateurs dépassait les 11 milliards de dollars, et la solidarité manifestée par des dons privés témoignait de la capacité du public à répondre aux appels de fonds pour des causes humanitaires. En Suisse, la Chaîne du bonheur a ainsi récolté plus de 226 millions de francs suisses. L’ampleur exceptionnelle de la catastrophe et la forte médiatisation qui s’en est suivie expliquent en partie cet élan de solidarité.

Une fois les fonds récoltés se pose la délicate question de leur utilisation dans les pays touchés par la catastrophe. La multitude des acteurs concernés (gouvernements, multilatéraux et ONG) pose de réels problèmes de coordination et de « capacité d'absorption » de l'aide, auxquels s'ajoute la gestion des dons inappropriés.

Mais cet élan de solidarité ne doit pas faire oublier d'autres crises humanitaires qui bénéficient d'un moindre écho auprès des médias, ce qui se traduit par une difficulté certaine à recueillir les fonds nécessaires. En 2005, les tragédies humanitaires qui ont fait suite au tremblement de terre qui, en octobre, a secoué la région du Cachemire ou encore le passage du cyclone *Stan* en Amérique centrale à la même période, ainsi que la crise du Darfour, illustrent cette dramatique réalité. Il est important de mentionner également l'appel de nombreux professionnels du développement qui, dans la foulée de cette collecte de fonds record, ont rappelé l'existence de « tsunamis silencieux » dont le nombre de décès dépasse chaque semaine celui causé par le raz-de-marée de décembre 2004 – décès dus à des maux insidieux tels que la pauvreté, la faim et les maladies transmissibles. (*Chapitre 4 – Aide humanitaire.*)

### La dette des pays du Sud annulée – Un résultat de portée historique ?

---

En juin 2005, à l'occasion du Sommet du G-8, les ministres des Finances des pays riches ont annoncé l'effacement de la dette multilatérale de 18 pays pauvres pour un montant de 40 milliards de dollars. Il s'agit de l'endettement cumulé de ces pays envers le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale (BM) et la Banque africaine de développement (BAfD). Force est de constater que les pays bénéficiaires de ces mesures sont, de fait, dans l'incapacité de jamais satisfaire leurs créanciers, d'où la nécessité pour ces derniers de changer de stratégie. Un des aspects problématiques de cet engagement concerne les pays créanciers, qui doivent le concrétiser sans avoir pu participer à sa décision ni... à son effet d'annonce (!). En effet, cette initiative a été reprise au plan multilatéral sous le nom de *Multilateral Debt Relief Initiative*, impliquant par ce biais, et de manière quasi impérative, d'autres pays de la communauté internationale, dont la Suisse.

L'histoire ne dit pas davantage que cette annonce, appuyée à grand renfort médiatique, ne précise pas les modalités de financement de l'initiative. Sera-t-elle financée par le biais de fonds additionnels ou se réalisera-t-elle de manière compensatoire sur d'autres postes budgétaires de l'aide publique au développement (diminution de l'aide bilatérale ou des contributions ou des organismes multilatéraux) ? La première hypothèse semble bien improbable, y compris pour les pays qui en sont les promoteurs. Dès lors, le « risque » est bien réel que la seconde hypothèse soit retenue, mettant un peu plus en péril la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Si la Suisse soutient le principe de cette initiative, elle n'envisage une participation concrète qu'au moment où les modalités précises et les implications financières seront connues. La situation n'était guère meilleure du côté des institutions financières : si le FMI a décidé de prélever quelque 4,8 milliards de dollars pour financer l'initiative du G-8, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement n'avaient pas encore éclairci, fin 2005, les modalités de leur engagement. (*Chapitre 7 – Relations financières internationales.*)

## Sommet du Millénaire – L’engagement solennel des chefs d’Etat permettra-t-il d’atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement ?

---

En septembre 2005, cinq ans après avoir signé la Déclaration du Millénaire pour le développement, qui vise à atteindre huit objectifs quantifiables de lutte contre la pauvreté, les chefs d’Etat de 191 pays ont réaffirmé leur engagement à lutter contre la pauvreté. Durant ces cinq dernières années, organisations internationales, agences de coopération bilatérale et ONG ont tenté sans grand succès de se mettre au diapason des objectifs ainsi énoncés.

2005 a donc été l’occasion de tirer un triste bilan. Non, les Objectifs du Millénaire pour le développement ne pourront pas être atteints dans la majorité des pays en développement. Parmi les 47 pays africains, la plupart sont considérés comme « hors course » et n’arriveront pas, d’ici 2015, à réduire de manière significative la pauvreté extrême ou enregistrer des progrès notables dans les domaines de la santé, de l’éducation ou de la protection de l’environnement.

Au-delà de ce bilan pour le moins mitigé, des questions fondamentales se posent quant à la notion même des OMD. Si l’on peut saluer la mise en place d’objectifs quantifiables de lutte contre la pauvreté qui permettent d’en apprécier les progrès, force est de constater que l’initiative des OMD comporte différentes interprétations qu’il est urgent de clarifier. Faut-il les appréhender comme des objectifs à atteindre coûte que coûte sous peine de devoir tirer un bilan d’échec ? Dans cette hypothèse, il est à craindre qu’en définissant des objectifs pas toujours réalistes se crée un climat pessimiste autour de l’aide au développement. Ou alors, faut-il les considérer comme un outil permettant d’ouvrir le débat sur l’accès aux services sociaux de base, d’augmenter les montants d’aide publique au développement et de sensibiliser l’opinion publique aux déséquilibres Nord-Sud ? Il est urgent de clarifier l’interprétation des OMD sous peine de conduire à des désillusions importantes auprès de l’opinion publique. (*Chapitre 2 – Coopération avec les pays en développement.*)

## Négociations de l’OMC – Le cycle de Doha est-il vraiment un round pour le développement ?

---

« Il ne faut pas oublier que le commerce n’est qu’un outil pour élever la condition humaine : les conséquences ultimes qu’ont nos règles sur les êtres humains devraient toujours être au centre de nos préoccupations. » Voici l’appel lancé le 30 janvier 2006 par le directeur général de l’Organisation mondiale du commerce (OMC) lors d’un discours prononcé à Santiago (Chili) visant à « humaniser la mondialisation ». Pourtant, force est de constater que les négociations entamées pendant le cycle de Doha peinent à se conclure en raison, peut-être, du nouveau paradigme, un « cycle pour le développement », dans lequel elles doivent s’inscrire. Et c’est bien là que le bât blesse : le sens à donner au mot « développement » varie au gré des acteurs impliqués.

Deux exemples, largement repris dans les médias dans le courant de l’année 2005, témoignent de cette difficulté d’interprétation, qui ne doivent cependant pas cacher d’autres domaines tout aussi sensibles. Le premier concerne l’accès facilité pour les pays en développement aux marchés agricoles des pays industrialisés. Dans ce secteur, les inégalités structurelles entre pays industrialisés et

pays en développement sont frappantes. Pour les pays agroexportateurs du Sud, réunis dans le G-20, un « cycle du développement » digne de ce nom supposerait que les pays riches acceptent des ouvertures dans le domaine agricole sans exiger des concessions massives en retour dans d'autres domaines. Refus des pays industrialisés, qui ne sont prêts à considérer d'éventuelles ouvertures dans l'agriculture qu'en contrepartie d'un meilleur accès de leurs biens industriels et services aux marchés des pays en développement.

Le second exemple concerne un accès aux médicaments pour les pays en développement. Rappelons que dans les pays en développement, 95 % des malades du sida sont condamnés à mourir à brève échéance par manque d'accès aux traitements antirétroviraux ; cette situation prévaut également pour des millions de personnes victimes de maladies curables dans les pays industrialisés. Ainsi, et pour des raisons de santé publique, il devient urgent de renforcer les droits des pays en développement à utiliser des licences obligatoires et de les autoriser à importer des versions génériques de médicaments protégés par des brevets. Si ce point a fait l'objet d'une décision en août 2003, celle-ci n'est toutefois que peu satisfaisante puisque – sous la pression notamment des Etats-Unis et de la Suisse – l'OMC soumet le droit à l'accès aux médicaments génériques à des restrictions vivement contestées par les pays pauvres, en particulier d'Afrique subsaharienne.

Enfin, un dernier élément est symptomatique de cette difficulté à donner un sens au terme « développement ». Lors de la dernière conférence ministérielle de l'OMC, qui s'est tenue à Hongkong en décembre 2005, la quasi-totalité des délégations participant aux négociations n'étaient composées que de négociateurs « commerciaux » ; rares étaient les délégués offrant une compétence sur les questions de développement. A noter que pour la première fois, la délégation suisse, forte d'une quinzaine de membres, comptait également deux représentants de la Direction du développement et de la coopération (DDC), venant ainsi renforcer cette dimension précédemment défendue par deux représentants de la section Coopération au développement du Secrétariat d'Etat à l'économie (seco). Mais force est de constater que les objectifs de négociation restent commerciaux et que la prise en compte de la dimension du développement est pour l'instant inexistante, ou pis... symbolique. (*Chapitre 6 – Commerce mondial.*)

### Aide publique au développement de la Suisse – L'objectif des 0,4% est-il vraiment atteint ?

---

Sur le plan international, le premier indicateur de l'engagement des pays industrialisés en faveur de la coopération au développement concerne le pourcentage du revenu national brut (RNB) consacré à l'aide publique au développement (APD). Si l'objectif d'affecter 0,7 % du RNB demeure l'étalon de mesure sur lequel la communauté internationale prend ses marques, il n'est atteint que par cinq pays.

La Suisse avait annoncé, lors de la Conférence sur l'environnement et le développement à Rio en 1992, son intention de pouvoir consacrer 0,4 % de son RNB au budget de la coopération au développement dans un délai de dix ans au maximum. En 2005, elle peut enfin afficher ce pourcentage, mais il aura fallu l'adoption d'une nouvelle méthode de comptabilisation de l'APD pour pouvoir

atteindre cet objectif. En effet, le Conseil fédéral, en mai 2005, a pris la décision d'introduire dans le calcul de l'APD les dépenses effectuées pour les requérants d'asile provenant de pays en développement durant la première année de leur séjour. Cette « astuce » statistique permet ainsi à la Suisse de remplir l'engagement moral pris lors de la conférence de Rio et maintes fois réaffirmé dans des rapports officiels.

Ainsi, suite à diverses révisions comptables, l'APD de la Suisse est passée, nominalement, de 1,75 milliard de francs suisses en 2003 à 1,92 milliard en 2004, et en pourcentage du revenu national brut de 0,39 % à 0,41 %, ce qui place la Suisse au huitième rang des 22 pays de l'OCDE. Si la comptabilisation de l'aide aux requérants dans les dépenses d'APD tend à se développer (neuf pays incluent intégralement ou partiellement les coûts qu'ils supportent pour les requérants d'asile), ces mesures n'ont évidemment pas d'incidence sur le budget effectif de la coopération suisse au développement. (*Chapitre 2 – Coopération avec les pays en développement.*)

\* \* \*

Le comité de rédaction tient à remercier vivement les auteurs des textes publiés dans ce nouveau volume de l'*Annuaire suisse de politique de développement*, ainsi que les nombreux spécialistes de l'Administration fédérale, des ONG de développement et des milieux académiques qui, par leur relecture critique ou leurs précieux conseils, assurent à notre publication son grand sérieux. Notre gratitude va également à celles et ceux qui contribuent à la conception, à la réalisation et à la traduction de cette publication. C'est grâce à la compétence et à l'engagement de toutes et tous que la fiabilité de cet ouvrage de référence est ainsi garantie.

Pour conclure, et avec une émotion certaine, le comité de rédaction tient à rendre un chaleureux hommage au professeur Jacques Forster, qui, arrivé à l'âge de la retraite, quitte la direction de notre rédaction. Fondateur de la présente collection et directeur de l'*Annuaire Suisse-Tiers Monde*, rebaptisé en 2003 *Annuaire suisse de politique de développement*, Jacques Forster a dirigé cette publication durant près de vingt-cinq ans. Avec rigueur et générosité, il a su insuffler à ses collaboratrices et ses collaborateurs son enthousiasme, les faisant bénéficier de son vif intérêt et de son immense connaissance des relations Nord-Sud en général, et « Suisse-Tiers Monde » en particulier. Toute l'équipe de l'*Annuaire* le remercie vivement pour ces années d'engagement et lui adresse ses vœux les plus sincères pour cette nouvelle étape de vie.

Catherine Schümperli Younossian  
*Chargée de recherche à l'IUED, Directrice de la rédaction*